

**ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES**

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

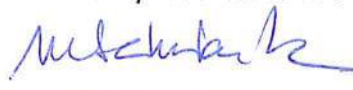
Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Henri STOLL	STOLL Henri	STOLL Henri
Liste conduite par Henri STOLL	CASTELLI Agnès	CASTELLI Agnès
Liste conduite par Henri STOLL	PILZ Martin	PILZ Martin
Liste conduite par Henri STOLL	KAPLAN Christine	KAPLAN Christine
Liste conduite par Henri STOLL	BERTINO François	BERTINO François
Liste conduite par Henri STOLL	GILBERT Magali	GILBERT Magali
Liste conduite par Henri STOLL	KOUHAÏLI Mostafa	
Liste conduite par Henri STOLL	TEBANO-VANROYEN Nathalie	
Liste conduite par Henri STOLL	PETER Patrick	
Liste conduite par Henri STOLL	AIOLFI-KUKHEL Marguitta	
Liste conduite par Henri STOLL	ANCEL Lucas	
Liste conduite par Henri STOLL	CHARANT Sandrine	
Liste conduite par Henri STOLL	JACQUET Yann	
Liste conduite par Henri STOLL	HEMBURGER Corinne	
Liste conduite par Henri STOLL	CAUSSINUS Emmanuel	
Liste conduite par Henri STOLL	BARADEL Fanny	
Liste conduite par Henri STOLL	FALLAY Jean	
Liste conduite par Henri STOLL	LETSCHER Isabelle	
Liste conduite par Henri STOLL	SCHMITT Alexandre	
Liste conduite par Henri STOLL	SALVI Isabelle	
Liste conduite par Henri STOLL	GUILLEREZ Thomas	
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	SCHWARTZ Martine	SCHWARTZ Martine
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	CARABIN Bernard	CARABIN Bernard
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	BEXON Patricia	
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	KUSTER Benoit	
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	RAUCH Marie-Paule	
Liste conduite par Martine SCHWARTZ	LONGHINO Gilles	
Liste conduite par Charlotte REINHART	REINHART Charlotte	
Liste conduite par Charlotte REINHART	ECKENTSCHWILLER Henri	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à KAYSERSBERG VIGNOLE, le 22 mars 2026

Le président,



Les représentants des listes de candidats,



Les membres du bureau,



(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.